

Ouvrages en béton : murs, parois

Parements	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglet de 0,20 m	Caractéristiques de l'épiderme et tolérances d'aspect
Élémentaire	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière
Ordinaire	15 mm	6 mm	Uniformes et homogènes / Nids de cailloux ou zones sableuses ragrées Balèvres affleurées par meulage
Courant	7 mm	2 mm	Surface individuelle des bulles inférieures à 3 cm ³ Étendue maximale des nuages de bulles 25% Arêtes et cueillies rectifiées et dressées
Soigné	5 mm	2 mm	Identiques au parement courant, l'étendue des nuages de bulles est ramenée à 10%

Ouvrages en béton : surfaces de dalles de planchers

Surfaces	Planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2 m	Planéité locale rapportée à un réglet de 0,20 m	Tolérances d'aspect et autres spécifications
Béton brut	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière	Pas de spécification particulière
Béton surfacé	10 mm	3 mm	Aspect régulier
Parement courant	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Béton à chape incorporée	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Chape rapportée	5 mm	2 mm	Aspect lisse, fin et régulier
Cas particuliers Dalles préfabriquées : Parement courant	7 mm	2 mm	Aspect fin et régulier
Parement soigné	5 mm	1 mm	Aspect fin et régulier + désaffleurement au droit des joints inférieurs à 3 mm

Enduits de plâtre intérieurs / Planéité :

- générale : 10 mm sous la règle de 2 m pour les enduits exécutés sans nu ni repère, 5 mm pour ceux réalisés sous nu et repère.
- locale : 1 mm sous le réglet de 20 cm. Aplomb : 5 mm maxi sur une hauteur de 2,50 m.

Cloisons en carreaux de plâtre / Planéité :

- générale : 5 mm maxi sous la règle de 2 m. Joints : épaisseurs normales 1 à 3 mm.
- locale : sur joint : 0,5 mm au réglet de 20 cm, pas de colle rabattue autour du joint.

Plaques à peindre (à épiderme cartonné) :

- générale : 5 mm maxi sous la règle de 2 m. Joints : obligation de bords amincis.
- locale : 1 mm au réglet de 20 cm, pas de décollement ou relief de bande.

La remise du chantier au peintre se fera suivant les conditions minimales indiquées dans l'article 4 - paragraphe 4.1 du CCS du DTU 59.1.

Les conditions atmosphériques requises pour les travaux intérieurs et pour toute finition brillante ou satinée de peinture ou de vernis sont :

- température supérieure à + 8°C

- hygrométrie inférieure à 65% HR

 **Localisation des défauts par marquage à la craie rouge sur le support.**



Entreprise :		Adresse :	
Chantier :		RECONNAISSANCE DES FONDS TRAVAUX INTERIEURS	Date :
Localisation par pièce :			O.S. n° :
Désignation	Observations	Entreprise	Date
Plafond			
Murs			
Boiseries			
Sol			
Divers			